SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ANGERS

Annexe 4 : DELIMITATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

PROJET DE CREATION DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

- Projet de création de Site patrimonial remarquable : 1 659 hectares
- Délimitation pressentie pour le futur Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à l'intérieur du Site Patrimonial Remarquable

PROTECTIONS AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

Source : © Angers Loire Métropole 2016

Protections liées aux Monuments Historiques :

- Edifice protégé totalement ou partiellement au titre des Monuments Historiques (inscription ou classement)
- Espace libre protégé au titre des Monuments Historiques (inscription ou classement)
- Covisibilité autour des Monuments Historiques : rayon de 500m et Périmètre Délimité des Abords

Autres protections existantes :

- Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Bouchemaine, Savennières et Béhuard (SPR ligérien)

PROTECTIONS AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Source : © Angers Loire Métropole 2016

Eléments protégés au titre de la loi de 1930 :

- Site classé
- Site inscrit
- Superposition d'un site inscrit et d'un site classé

AUP ARCHITECTURE URBANISME PATRIMOINE

AUP ARCHITECTURE, URBANISME, PATRIMOINE, SARL D'ARCHITECTURE, 10bis rue Franklin 44000 NANTES, tél 02.40.20.15.47 fax 02.40.35.16.02

Edité le 19 avril 2018

AUP_1618_Angers-PlanSPR_v1.7.dwg

N
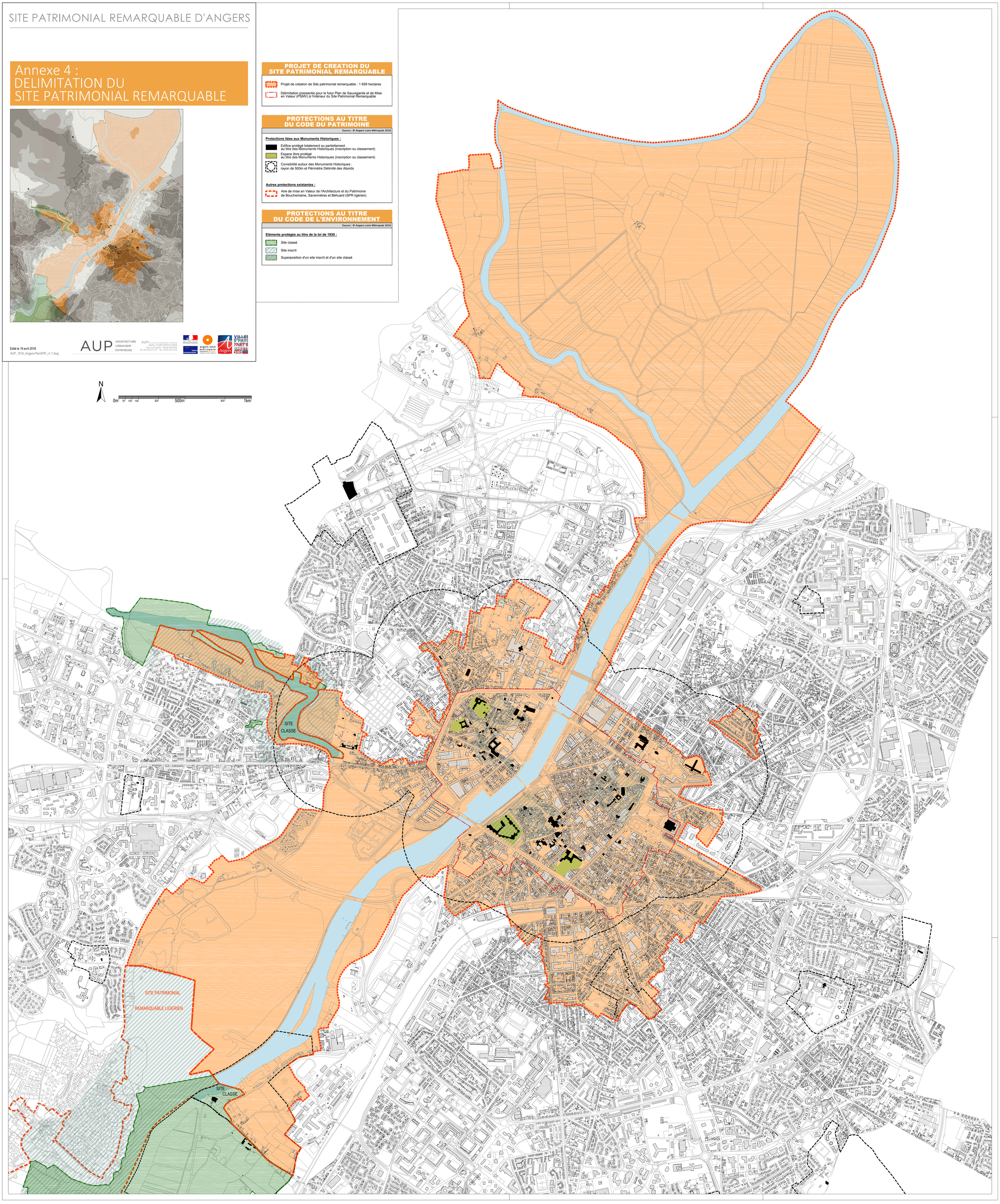
0m 50 100 150 300 500m 800 1km